
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 3 octobre 2023, à compter de 20h00

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Pascale Renzo Charbonneau
Messieurs les conseillers Daniel Jacques Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Nicole Jacques, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2023-10-85

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - i. Dépôt du rôle d'évaluation pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2023-2024-2025
 - ii. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et greffière-trésorière
 - iii. Plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)
 - iv. Dépôt du carnet de santé de l'église
 - v. Dépôt du compte rendu de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre 2023
 - vi. Dépôt de la lettre de démission de la directrice générale par intérim
 - d) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 246-6 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité
 - e) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 212-2 modifiant le règlement n° 212 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgences 9-1-1
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a. Rapport du représentant
 - b. Offre de service concernant l'entretien de la génératrice –Contrat d'entreprise
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Semaine de la prévention des incendies du 8 au 14 octobre 2023

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
- b) Accotement au Second-Ruisseau– Octroi du contrat

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- b) Demande d'agrandissement assujettie au PIIA pour madame Mariane Émond située au 689, chemin de la Beauce

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et les bénévoles pour l'activité « Les Vendredis du Four »

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Opération Nez rouge – Contribution

13- CORRESPONDANCE

- a) Exo – Rapports – Juillet 2023

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023 – ADOPTION

2023-10-86

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2023-10-87

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 6 septembre au 3 octobre 2023 au montant de 238 914.08\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 3 octobre 2023 au montant de 238 914.08\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

i) Dépôt du rôle d'évaluation pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2023-2024-2025

Les membres du Conseil prennent connaissance du dépôt du rôle d'évaluation par l'évaluateur pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2023-2024-2025.

Le rôle d'évaluation peut être consulté par les contribuables à la Municipalité durant les heures d'ouverture. Un avis public a été produit à cet effet par la directrice générale en date du 14 septembre 2023.

ii) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière

2023-10-88

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par la directrice générale.

ADOPTÉE

- iii) Plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)
- iv) Dépôt du carnet de santé de l'église
- v) Dépôt du compte-rendu de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre 2023
- vi) Lettre de démission de la directrice générale par intérim

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 246-6 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité.

2023-10-89

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 246-6 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité afin de modifier la limite de vitesse sur la rue Lavallée et au Second-Ruisseau (de l'extrémité ouest jusqu'au chemin Labonté). Un projet de règlement est aussi déposé.

e) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 212-2 modifiant le règlement n° 212 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgences 9-1-1-

2023-10-90

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Jacques, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 212-2 modifiant le règlement n° 212 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgences 9-1-1 Un projet de règlement est aussi déposé.

3- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne que des travaux préparatoires auront lieu pour la génératrice le 5 octobre, le 12 octobre l'installation devrait être terminée avec Hydro-Québec.

b) Offre de service concernant l'entretien de la génératrice- Contrat d'entreprise

2023-10-91

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prévoir un entretien pour la génératrice ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par l'entreprise Génératrice Drummond a été modifiée à cause de changement de date et de prix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Génératrice Drummond pour l'entretien préventif au coût de 681.00 avant taxes par année ainsi que les pièces d'entretien au coût de 398.75\$ avant taxes L'offre de service débutera en 1 janvier 2024 et demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026

ADOPTÉE

4- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne qu'à partir du mois de novembre, il y aura des nouvelles signalisations sur la rue Lavallée et au Second-Ruisseau (de l'extrémité ouest jusqu'au chemin Labonté). Une intervention des pompiers a été nécessaire le 27 septembre pour un début d'incendie, un avis de non-conformité est émis le 29 septembre par le préventionniste.

b) Semaine de la prévention des incendies du 8 au 14 octobre 2023

Le conseiller Daniel Jacques nous rappelle que c'est le temps de changer les piles de nos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. Il y a encore trop de décès dus à des piles qui n'ont pas été remplacées. Il faut aussi faire le ramonage des cheminées.

5- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Bruno Napert mentionne que à la suite des travaux de resurfaçage au Second-Ruisseau, un dénivèlement est fait dans l'accotement, une correction sera apportée.

b) Accotement au Second-Ruisseau– Octroi du contrat

2023-10-92

CONSIDÉRANT que le resurfaçage a été fait à partir du 870 chemin du Second-Ruisseau au bois ;

CONSIDÉRANT le dénivèlement fait dans l'accotement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assurer la sécurité sur les chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée pour étendre de l'asphalte recyclé pour les accotements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat aux Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée au montant de 5900.00 plus taxes

ADOPTÉE

6- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'une rencontre du CCU a eu le 26 septembre 2023 concernant le prochain point pour une demande d'agrandissement.

b) Demande d'agrandissement assujettie au PIIA pour madame Mariane Émond située au 689, chemin de la Beauce

2023-10-93

CONSIDÉRANT que le demandeur veut agrandir l'habitation unifamiliale par l'ajout d'un deuxième étage

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement portant sur PIIA ;

CONSIDÉRANT que le but de la demande est de conserver un bâtiment d'intérêt patrimonial ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements normatifs d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le demandeur ne peut pas agrandir en cours avant ou latérale dû au manque d'espace et que l'agrandissement à l'arrière ne peut se faire vu l'emplacement de l'installation septique.

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'urbanisme réuni le 26 septembre 2023, s'est exprimé de la façon suivante :

- Le CCU recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande d'agrandissement de la résidence cependant le CCU recommande au conseil municipal d'exiger que le propriétaire se conforme à l'article 6.17 du règlement de construction 277 qui stipule que :

“Aucune ouverture (fenêtre ou porte) donnant des vues droites ne peut être pratiquée dans le mur d'un bâtiment donnant sur un lot voisin lorsque ce mur est situé à moins d'un mètre cinquante (1,50) de la ligne de lot, le tout en conformité à l'article 993 du Code civil du Québec”

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de Calixa-Lavallée entérine la décision du CCU

ADOPTÉE

7- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

8- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne que le dernier vendredi du Four était le 22 septembre 2023.

b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et aux bénévoles pour l'activité « Les Vendredis du Four »

2023-10-94

CONSIDÉRANT le succès remporté par l'activité « Les Vendredis du Four » permettant des réunions joyeuses lors de la cuisson d'aliments au Four à pain communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses félicitations au Comité culturel et patrimonial et ses sincères remerciements aux bénévoles qui ont assuré la préparation et l'utilisation du Four à pain à l'occasion de cette activité.

ADOPTÉE

9- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Pascale Renzo Charbonneau mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- AUTRES DOSSIERS

a) Opération nez rouge- Contribution

2023-10-95

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée a accepté de verser une contribution à l'Opération Nez Rouge Contrecœur l'an dernier ;

CONSIDÉRANT l'importance des services rendus en matière de sécurité des citoyens au cours de cette opération annuelle sur tout le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et résolu à l'unanimité ;

DE VERSER à Opération Nez Rouge Contrecœur, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

11- CORRESPONDANCE

a) Exo – Rapports – Juillet 2023

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On s'informe sur le carnet de santé et des travaux du parc Calixa-Lavallée.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-10-96

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Nicole Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière par
intérim

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Nicole Jacques, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Nicole Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim